



1 - Préambule

Fédération sportive scolaire, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré organise chaque année quelques 45 000 manifestations qui, pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire, regroupent près de 830 000 adhérents, licenciés dans près de 11 000 associations représentant 14 000 écoles primaires publiques dont environ 10% d'enfants scolarisés dans des établissements spécialisés.

Secteur sportif scolaire de la ligue de l'enseignement, l'USEP propose :

- un projet de société humaniste fondé sur des valeurs de solidarité, de laïcité, de tolérance.
- un projet pour l'enfant basé sur le plaisir de la pratique sportive, qui, dans le cadre et dans le prolongement de l'école publique, vise la formation d'un jeune citoyen sportif, critique, constructif, autonome, responsable, émancipé.

En tant que mouvement philosophique, associatif, pédagogique et sportif, l'USEP qui a une mission de service public, a toute latitude pour l'organisation de rencontres sportives scolaires (adaptation des règlements, choix des activités qui peuvent être plurielles...). Son maillage territorial permet d'offrir des activités sportives et associatives de proximité, renforçant ainsi l'accessibilité de tous et ce, y compris en milieu rural.

Cf : extrait article 2 des statuts nationaux USEP visées par décret du Conseil d'Etat, annexe du décret paru au BO n°36 du 2 octobre 2003.

« L'USEP est habilitée à :

- 1) organiser les activités et rencontres sportives scolaires et périscolaires des écoles publiques,*
- 2) promouvoir le développement d'activités sportives volontaires diversifiées, complémentaires de l'éducation physique et sportive obligatoire et offertes à tous les élèves, dans le cadre associatif et dans une perspective de formation à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme et à la démocratie,*
- 3) concourir à la formation et au travail des enseignants, des animateurs, des équipes éducatives, des formateurs intervenant dans les cadres scolaires et périscolaires.... »*

2 – Analyse de la situation

A - Deux axes d'analyse à prendre en compte

1. La participation à la vie associative

De la vie au sein de l'association (participation à des débats, préparation de réunions, prise de décisions – ex : choix d'activités -, prise de responsabilités au sein du comité directeur) à la représentation extérieure de l'association (forums départementaux, régionaux, représentation au CDOS...) tous les enfants sont concernés à leur rythme pour accéder progressivement à une insertion positive et active au sein de l'école publique, de la société.

Quelques enfants en situation de handicap - encore trop peu nombreux - ont participé à des forums régionaux ou départementaux (région Centre, département de la Drôme et du Loiret...).

2. Les formes et contenus de rencontres sportives

▪ les rencontres pour les enfants d'école primaire publique

Des rencontres qui finalisent des unités d'apprentissages dans les domaines de l'EPS.

Des rencontres « moyens d'éducation globale, d'éducation » des enfants, éducation à la santé, à l'environnement, éducation à l'autonomie, à la responsabilité, à la citoyenneté.

Des rencontres qui s'appuient sur la diversité des publics et des territoires en adaptant les formes et les contenus.

Des rencontres qui permettent de s'impliquer dans l'organisation et dans divers divers rôles sociaux.

⇒ Reflet de notre savoir faire depuis près de 70 ans.

▪ les rencontres pour les enfants d'école annexée à un établissement spécialisé

Des formes et contenus de rencontres adaptés au niveau d'habiletés des enfants.

Des rencontres qui s'appuient sur les mêmes valeurs fondatrices que celles citées précédemment.

⇒ Illustrations depuis plus de 30 ans d'initiatives locales USEP, elles sont, de toute évidence, à maintenir.

B - La loi de 2005

La Loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, conduit à porter un nouveau regard sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Porteuse du principe d'égalité des droits, elle impose l'élaboration pour chaque enfant handicapé d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Porteuse du principe d'égalité des chances, elle implique que chaque enfant puisse accéder à l'ensemble des activités scolaires, selon ses capacités.

C - Recensement des ressources

1) En interne, depuis déjà deux ans, au moment de l'assemblée générale de Niort, des échanges au sein de notre mouvement ont permis d'identifier une quinzaine de départements déclarant se mobiliser particulièrement sur l'accueil des handicapés depuis plusieurs années. Une enquête (cf les résultats ci-joints *) menée lors de l'AG de Limoges en avril 2007 permet d'affiner le recensement en s'intéressant tant aux attentes et aux besoins des uns qu'aux ressources et outils à mutualiser des autres.

2) A l'externe, le 24 janvier 2007, l'échelon national de l'USEP a initié une table ronde qui a réuni plusieurs partenaires concernés par le handicap. Une charte intitulée « Sport scolaire et handicap » a été élaborée avec des propositions à court et moyen termes.

Extrait de la charte : « ...Les signataires de la Charte se déclarent convaincus de l'impératif d'une politique éducative publique s'adressant à tous les enfants et incluant toutes les dimensions intellectuelles, physiques, culturelles, et sociales, constitutives d'un citoyen autonome et responsable dans la société du début du XXI^{ème} siècle. Ils se proposent donc, concernant le sport scolaire public,

- de signer des conventions déclinant de façon opérationnelle la présente Charte,*
- d'établir des partenariats durables nécessaires à la mise en oeuvre concrète de l'accessibilité de tous les enfants aux pratiques sportives et associatives scolaires,*
- de se rencontrer annuellement en un colloque d'initiative conjointe afin d'analyser les effets de leur action et de déterminer les éventuelles évolutions nécessaires. »*

3 - Axes du projet USEP

D'ores et déjà, l'USEP peut fixer les grands axes (objectifs) de son projet permettant la réalisation d'actions valorisantes et enrichissantes pour tous les enfants et ce, en partenariat avec les familles (prise en compte du projet de vie et inscription au PPS).

PERMETTRE L'ACCES AU SPORT SCOLAIRE A TOUS LES ENFANTS SANS DISTINCTION D'AUCUNE SORTE.

PERMETTRE LA DECOUVERTE ET LA PRATIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE POUR TOUS EN VUE D'UN EPANOUISSEMENT PERSONNEL DANS LE CADRE D'UNE VIE SOCIALE ACTIVE.

CONCEVOIR DES RENCONTRES USEP ACCUEILLANT DES ENFANTS HANDICAPES DANS LE PLEIN RAYONNEMENT DES VALEURS DE RESPECT, TOLERANCE ET SOLIDARITE.

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS PERMETTANT DE COMPENSER LE HANDICAP DANS LA PRATIQUE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ENFANTS A LA QUESTION DU HANDICAP DANS LE CADRE DE LA CONDUITE DE REFLEXIONS, DE PRATIQUES, D'ECHANGES...

4 - Des leviers, des perspectives

A - Des points forts sur lesquels l'USEP peut s'appuyer :

- La souplesse de la forme et des contenus des rencontres actuelles.
- Un réel fonctionnement des associations d'écoles impliquant adultes et enfants (campagne de valorisation de la licence adulte, collège d'enfants et présence de parents notamment au sein du comité directeur USEP et plus largement au sein de l'association ...)
- Le savoir faire, les compétences d'une partie des animateurs USEP, Enseignants spécialisés, Educateurs, Personnels médical, para médical et technique des établissements spécialisés.
- Le maillage des territoires par l'USEP permettant des rencontres de proximité.
- Le réseau partenarial déjà tissé.

B - Des perspectives :

- Proposer des rencontres encore plus souples dans leur forme et leur contenu, des rencontres facilitant la reconnaissance du handicap et favorisant l'enrichissement de chacun par l'acceptation de la différence et la compensation du handicap.
- Informer, former les adultes membres de nos associations sportives scolaires pour qu'ils connaissent ce public spécifique, qu'ils connaissent les aspects réglementaire, sécuritaire, didactique, pédagogique du travail avec des handicapés.
- Connaître nos limites et rechercher les partenariats nécessaires pour mieux concevoir et conduire notre action.
- Développer et mettre en œuvre des partenariats mobilisant la plupart des acteurs dans le domaine du handicap.
- Mutualiser nos expériences et nos outils.

5 - Des actions proposées

A - Au niveau des rencontres

- Mutualiser les actions locales existantes.
- Revisiter nos actions nationales en adaptant leur mise en œuvre par des propositions concrètes abordables sur tout le territoire,

Les éléments suivants contribuent à ce que l'enfant en situation de handicap trouve sa place au sein de l'USEP :

-Communiquer

Pour apprendre à se connaître et à vivre ensemble.

Pour permettre aux enfants de se préparer et se déplacer ensemble, de s'entraider, construire et vivre des temps partagés.

En élaborant des messages accessibles à tous.

-Jouer ensemble à des jeux favorisant la coopération

Exemple : le Kin-ball®

Un ballon de baudruche de 1,20m de diamètre. Une fois lancé par une équipe adverse, il faut s'organiser à 4, c'est-à-dire tous les joueurs d'une équipe, pour l'immobiliser avant qu'il ne touche le sol.

-Pratiquer ensemble des activités habituellement du domaine du handisport ou sport adapté

Exemples de jeux très pratiqués par les handicapés physiques et sensoriels :

Sarbacane.

Boccia, tube ou plan incliné qui sert pour des lancers de précision, la pétanque chez certains.

Torball, appelé encore ballon sonore.

-Jouer ensemble chacun avec ses moyens, sans dénaturer le sens de l'activité

Exemple sur une même situation de jeu :

Avoir des objectifs différents selon les enfants,

Appliquer des règles différentes selon les enfants.

Proposer aux enfants de s'inscrire dans des rôles complémentaires qui permettent l'activité (enfants partenaires).

-Etre associé, comme les autres enfants, à la préparation, au déroulement, à la conclusion d'une manifestation et à la vie associative, selon ses possibilités intellectuelles, motrices, ou sensorielles.

-Eprouver un plaisir partagé

Pour que la peur de la différence s'estompe chez tous les enfants (porteurs de handicap ou pas), et que le plaisir et le bonheur d'avoir fait avec les autres gagne tous les enfants.

B - Au niveau des partenariats

- Mettre en place des conventions nationales à décliner localement, à l'appui de l'actuelle charte du sport scolaire.

C - Au niveau de la formation

- Intégrer la réflexion autour de l'accessibilité des pratiques sportives et associatives d'un public en situation de handicap dans toutes les formations.
- Organiser un colloque sur ce thème.

D - Au niveau de la communication

- Sensibilisation et information
 - lors des différents temps statutaires et de travail.
 - par l'utilisation du site internet et de la revue EJ-enjeu.
- Diffusion d'une mallette ressources « Sport scolaire et handicap ».

6 - Une évaluation

Enquête nationale reconduite selon une périodicité à définir.

Prise en compte dans les statistiques nationales de données spécifiques.

7 - Un échéancier

Un plan de travail est établi. Il prend en compte des actions de sensibilisation, de mutualisation, de formation, de production, d'organisation d'évènements, de conventionnement partenarial.

Retour de 61 départements :

44 départements recensent des actions en direction des enfants en situation de handicap.
5423 enfants identifiés participent à des actions USEP auxquels s'ajoute un public en situation de handicap plus isolé dans les classes « ordinaires ».
119 établissements spécialisés sont affiliés à l'USEP ainsi que des CLIS et UPI.

Expériences

36 départements proposent des pratiques permettant la participation d'enfants en situation de handicap mental, 31 concernant des enfants en situation de handicap moteur et 17 concernant des enfants en situation de handicap sensoriel.

Des rencontres entre enfants en situation de handicap sont organisées dans 10 départements. 43 organisent des formes de rencontre mixtes associant valides et handicapés.

Les rencontres ont lieu pour la quasi-totalité des départements impliqués (44/46) sur temps scolaire et également hors du temps scolaire pour 3/4 d'entre eux.

On retrouve une grande diversité d'activités proposées : athlétisme et cross, APPN (randonnée, cyclo, voile, ski), de nombreux sports collectifs (BB, HB, FB, RB, Kinball) multi-activités, jeux d'opposition, natation, sarbacane, biathlon.

18 départements proposent des jeux ou sports collectifs et 10 exclusivement des sports individuels.
3 départements signalent la participation des enfants en situation de handicap à toutes les rencontres de la programmation de leur secteur.

Ressources humaines

Une majorité d'animateurs qui intervient auprès de ce public est constituée d'enseignants (pour 41 départements/46) et d'enseignants spécialisés (37/46). Viennent ensuite les éducateurs spécialisés (29/46) et les parents (16/46).

7 départements ont créé une commission ou groupe de travail spécifique ASH au sein de l'USEP.

Outils à mutualiser

7 départements élaborent des supports pédagogiques.

Partenariats locaux

10 départements disent avoir participé à un groupe départemental ou régional non piloté par l'USEP.

9 départements établissent des conventions (5 actées et 4 en cours).

Les partenaires le plus souvent cités sont : les inspections académiques (25), les DDJS (16), la Fédération Handisport (14), les Conseils généraux (9), la FFSA (8). Arrivent ensuite, à la marge, l'UFOLEP, l'UNSS, les MDPH, d'autres associations complémentaires de l'école, l'IUFM. L'APAJH, l'UNAPEI et l'EPDAEH.

Les besoins du mouvement USEP

Les demandes des départements portent sur des conventions nationales et une impulsion nationale pour faciliter les rencontres locales, la mutualisation de comptes rendus d'expériences, une démarche USEP formalisée, des argumentaires, des besoins en formation, de matériel spécifique.